

spectacles indécents et tous ces dangers fascinateurs qui arrachent l'homme et la femme à eux-mêmes pour les faire vivre en dehors de la famille et de la réalité des choses, dans je ne sais quel tourbillon enivrant qui fait de tant d'existences autant de romans en plusieurs volumes. Par le retranchement de toutes ces sociétés dangereuses et de ces passe-temps si souvent coupables, le Tiers-Ordre crée pour tous des loisirs, le saint jour du dimanche, et son esprit veut que ces loisirs soient sanctifiés par la prière, la visite des églises et des malades, membres souffrants de Jésus-Christ, ainsi que l'assistance aux offices de la paroisse.

Quelques passages de la première Règle nous font comprendre la pensée du saint législateur sur l'esprit paroissial : " Que les Frères et les Sœurs disent tous les jours l'office canonial. Lorsqu'ils ne se rendront pas à l'église, ils auront soin de réciter pour Matines les psaumes que récitent les clercs ou tout au moins, ils ne manqueront pas de réciter le *Pater* et le *Gloria Patri*. Pendant le carême de la saint-Martin et dans le grand carême, ils auront soin d'assister aux Matines des paroisses où est leur résidence, s'ils n'en sont pas empêchés par quelque cause raisonnable On prendra sur l'argent de la Fraternité pour faire une offrande à l'église où l'on est réuni. Que chacun soit fidèle à garder le silence pendant la célébration de la messe et la prédication. Que chacun soit attentif à la prière et à l'office. "

Tes père et mère honoreras afin de vivre longuement. — Le Tiers-Ordre respecte tous les liens légitimes, et bien loin de les détendre, il ne fait que les resserrer dans le respect et l'esprit de foi. Les convictions surnaturelles qu'il conserve et développe dans l'âme de ses adeptes, ont pour effet de corroborer tous les devoirs de l'ordre naturel envisagés à la lumière d'une foi rendue plus vive ; elles rehaussent toute autorité légitime, spécialement l'autorité du père et de la mère, la première autorité après celle de Dieu, ou, pour mieux dire, la première à participer à l'autorité même de Dieu. Mais si le Tiers-Ordre incline les sujets à l'obéissance, il rappelle aussi à ceux qui sont en charge leurs devoirs les plus sacrés - " Que chacun se souvienne d'exhorter sa propre famille à bien servir Dieu. " Ce mot dit beaucoup de choses. Il rappelle aux chefs d'atelier, aux patrons, aux propriétaires, aux maîtres, aux maîtresses de maison qu'ils ont, outre une industrie, un métier et des champs à exploiter pour la terre, des trésors vivants à faire valoir pour le ciel : ce sont les âmes de leurs ou-